

## ANNEXE II

### FOURS À COKE ET SOUS-PRODUITS DE LA ALGOMA STEEL COMPANY, SAULT STE. MARIE, ONT.\*

La houille qui sert à la fabrication du coke pour les hauts fourneaux doit être :

1. Une bonne houille à coke.
2. Faible en soufre.
3. Assez faible en cendres.

Les houilles de l'ouest de la Virginie et de la Pennsylvanie sont les seules, dans les états du centre et de l'est, qui possèdent ces qualités ; en conséquence, ces houilles sont utilisées dans toutes les grandes fonderies établies à l'est de la vallée du Mississippi.

La Algoma Steel Company importe de la houille de deux localités, et elle les mélange avant de les convertir en coke. Elle emploie :

1. La Cannelton (houille de Kanawka, au nord de la Virginie occidentale), qui contient un fort pourcentage de matières volatiles. Les éléments combustibles déterminés par l'analyse sont, approximativement : matières volatiles, 34 pour cent ; cendres, 6-8 pour cent.

2. La houille de Pocahontas (au sud de la Virginie occidentale), faible en matières volatiles ; les éléments combustibles déterminés par l'analyse sont, approximativement ; matières volatiles, 19 pour cent ; cendres, 6½ pour cent.

La houille est transportée par chemin de fer aux ports du lac Erié—Tolède ou Sandusky, Ohio ; de là elle est expédiée par eau jusqu'aux docks de la compagnie, au Sault Ste. Marie, Ont.

#### MACHINERIE POUR LA MANIPULATION DE LA HOUILLE

La houille est déchargée des bateaux au moyen de deux tours en acier, actionnées à l'électricité ; elles ont une capacité de déchargement de 180 tonnes par heure chacune ; 9500 tonnes ont déjà été déchargées des bateaux en 34 heures de travail. Un seul homme suffit à la manœuvre du monte-charge.

#### DESCRIPTION DE LA TOUR

La houille est montée des bateaux au moyen d'une benne de 3½ tonnes, et basculée dans une trémie ou réservoir de 80 tonnes, située sur la tour. Elle est déchargée de la trémie dans un wagon de 20

---

\* M. Ernst, le directeur de cette installation a bien voulu avoir l'amabilité de nous permettre de la visiter. Nous remercions également M. Davies, le surintendant des fours à coke, pour les renseignements qu'ils nous a fournis et qui ont été incorporés en cette annexe :